



## **BONHÔTE SELECTION**

**Rapport annuel  
30 juin 2024**

**CACEIS (Switzerland) SA**

Route de Signy 35 - Case postale 2259 CH-1260 Nyon 2  
Tél. +41 58 261 94 00 - Fax +41 58 261 94 60  
[www.caceis.com](http://www.caceis.com)

## **TABLE DES MATIÈRES**

Présentation du fonds .....	3
Intervenants dans la vie du fonds .....	4
Informations générales sur le fonds ombrelle et les compartiments .....	5
Performances .....	6
Rémunérations.....	7
Principes d'évaluation et de calcul de la valeur nette d'inventaire .....	8
Indications sur les affaires d'une importance économique ou juridique particulière .....	9
Bonhôte Selection - Obligations HR Multi-Fonds (CHF) (en liquidation).....	10
Bonhôte Selection - Global Emerging Multi-Fonds (CHF) .....	17
Rapport abrégé de la société d'audit sur les comptes annuels.....	23

Fonds ombrelle contractuel de droit suisse relevant du type «autres fonds en placements traditionnels», subdivisé en compartiments suivants :

- Bonhôte Selection – Obligations HR Multi-Fonds (CHF) (en liquidation)
- Bonhôte Selection – Global Emerging Multi-Fonds (CHF)
- Bonhôte Selection – Global Bonds ESG<sup>1</sup>

**Direction**

**CACEIS (Switzerland) SA**  
Route de Signy, 35  
1260 Nyon

**Banque dépositaire**

**CACEIS Bank, Montrouge,  
Succursale de Nyon / Suisse**  
Route de Signy 35, 1260 Nyon

<sup>1</sup> Le premier exercice comptable du compartiment **Bonhôte Selection – Global Bonds ESG** sera clôturé en date du 30 juin 2025.

**CACEIS (Switzerland) SA****Conseil d'administration :**

Thies <b>Clemenz</b>	Président (jusqu'au 01.02.2024)
Joseph <b>Saliba</b>	Président (à partir du 13.05.2024)
Yvar <b>Mentha</b>	Vice-président (Président ad interim du 01.02.2024 au 12.05.2024)
Jacques <b>Bourachot</b>	Administrateur
Philippe <b>Durand</b>	Administrateur (jusqu'au 01.02.2024)
Marc-André <b>Poirier</b>	Administrateur
Jean-Pierre <b>Valentini</b>	Administrateur (Vice-président ad interim du 01.02.2024 au 12.05.2024)
Fernando <b>Valenzuela</b>	Administrateur (à partir du 13.05.2024)

**Direction :**

Oscar <b>Garcia</b>	Directeur Général
Claude <b>Marchal</b>	Sous-directeur
Lionel <b>Bauer</b>	Sous-directeur

**Gestionnaire mandaté :**

Banque Bonhôte & Cie SA  
16, rue du Bassin / Quai Ostervald,  
2001 Neuchâtel

**Conseiller en placement :**

Compartiment Bonhôte Selection – Global Emerging  
Multi-Fonds

Prisminvest SA  
Route de la Longeraie 7,  
1110 Morges

**Banque dépositaire :**

CACEIS Bank, Montrouge,  
Succursale de Nyon / Suisse  
Route de Signy 35, 1260 Nyon

**Société d'audit :**

KPMG SA  
Esplanade de Pont-Rouge 6,  
1211 Genève 26

Bonhôte Selection est un fonds ombrelle contractuel de droit suisse, relevant du type "autres fonds en placements traditionnels", au sens de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux du 23 juin 2006, subdivisé en compartiments suivants :

- Bonhôte Selection - Obligations HR Multi-Fonds (CHF) (ci-après «Obligations HR Multi-Fonds (CHF)») (en liquidation)
- Bonhôte Selection – Global Emerging Multi-Fonds (CHF) (ci-après «Global Emerging Multi-Fonds (CHF)»)
- Bonhôte Selection – GlobalBonds ESG (ci-après «Global Bonds ESG»)<sup>1</sup>

Le contrat de fonds de placement a été établi par CACEIS (Switzerland) SA, Nyon, en tant que direction du fonds, et soumis avec l'approbation de CACEIS Bank, Montrouge, succursale de Nyon / Suisse, en tant que banque dépositaire, à l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), et approuvé par celle-ci la première fois le 1er octobre 2003. L'autorisation additionnelle pour le lancement du compartiment Global Emerging Multi-Fonds (CHF) et Global Bonds ESG ont été données respectivement le 29 juillet 2005 et le 21 mars 2024.

Les compartiments sont basés sur un contrat de placement collectif (contrat de fonds) aux termes duquel la direction du fonds s'engage à faire participer l'investisseur au compartiment correspondant, proportionnellement aux parts qu'il a acquises, et à gérer le compartiment conformément aux dispositions de la loi et du contrat de fonds, à titre autonome et en son propre nom. La banque dépositaire est partie au contrat conformément aux tâches qui lui sont dévolues par la loi et le contrat de fonds.

L'investisseur n'a droit qu'à la fortune et au revenu du compartiment auquel il participe. Pour les engagements revenant à un compartiment, seul le compartiment en question en répond.

Conformément au contrat de fonds, la direction est en droit, avec le consentement de la banque dépositaire et l'autorisation de l'autorité de surveillance, de créer à tout moment, d'autres classes de parts, de les supprimer ou de les regrouper.

Les compartiments Obligations HR Multi-Fonds (CHF) (en liquidation) et Global Emerging Multi-Fonds (CHF) ne sont pas subdivisés en classes de parts.

Au sein du compartiment Global Bonds ESG, les quatre classes de parts suivantes existent :

- Les classes IA (CHF) et ID (CHF), dont la monnaie de référence est le franc suisse (CHF), sont accessibles à tous les investisseurs avec pour minimum d'investissement 1 part.
- La classe IDUH (USD), dont la monnaie de référence est le dollar américain (USD), est accessible à tous les investisseurs avec pour minimum d'investissement 1 part.
- La classe XA (CHF), dont la monnaie de référence est le franc suisse (CHF), est accessible uniquement aux investisseurs avec pour minimum d'investissement initial de CHF 10 millions et ayant conclu un mandat de gestion écrit avec le gestionnaire de fortune.

<sup>1</sup> Le premier exercice comptable du compartiment **Bonhôte Selection – Global Bonds ESG** sera clôturé en date du 30 juin 2025.

## Performances

	Lancement	2023	2024 <sup>1</sup>	Depuis le lancement <sup>1</sup>
Bonhôte Selection – Obligations HR Multi-Fonds (CHF) (en liquidation)	03.11.03	4.09%	2.69%	21.32%
Bonhôte Selection – Global Emerging Multi-Fonds (CHF)	29.09.05	-9.46%	13.38%	23.81%

<sup>1</sup> jusqu'au 30.06.2024

De par la nature de sa stratégie de placement, le fonds n'utilise pas de benchmark. Les références aux performances passées ne sauraient garantir leur évolution future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais qui peuvent être perçus lors de la souscription et du rachat de parts.

## Rémunérations :

### Rémunérations et frais à la charge de l'investisseur (extrait du § 18 du contrat de fonds)

Commission d'émission en faveur de la direction du fonds, de la banque dépositaire et/ou des distributeurs en Suisse ou à l'étranger	au maximum <b>5.00%</b> de la valeur nette d'inventaire
Commission de rachat en faveur de la direction du fonds, de la banque dépositaire et/ou des distributeurs en Suisse ou à l'étranger	Aucune

### Rémunérations et frais à la charge de la fortune des compartiments (extrait du § 19 du contrat de fonds)

Commission de gestion de la direction du fonds (calculée sur la valeur nette d'inventaire) Elle est utilisée pour la direction, l'Asset Management et la commercialisation des compartiments. Par ailleurs, des rétrocessions sont payées sur la commission de gestion de la direction du fonds conformément au chiff. 5.3.2 (Rétrocessions et rabais) du prospectus.	
• Pour le compartiment Obligations HR Multi-Fonds (CHF) (en liquidation)	
jusqu'à CHF 150 millions	<b>1.20%</b> au maximum p.a.
au-delà de CHF 150 millions	<b>1.15%</b> au maximum p.a.
• Pour le compartiment Global Emerging Multi-Fonds (CHF)	
jusqu'à CHF 150 millions	<b>1.70%</b> au maximum p.a.
au-delà de CHF 150 millions	<b>1.65%</b> au maximum p.a.
Commission de la banque dépositaire (calculée sur la valeur nette d'inventaire des compartiments et calculée sur le volume des flux/opérations)	<b>0.15%</b> au maximum p. a.
Pour le versement du produit annuel aux investisseurs, la banque dépositaire débite les compartiments d'une commission de :	<b>0.50%</b> au maximum du montant brut distribué
Commission de la direction pour le versement du produit de liquidation en cas de dissolution	<b>0.50%</b> de la valeur nette d'inventaire

### Taux effectivement appliqués pour les rémunérations et frais à la charge de la fortune des compartiments

Commission de la banque dépositaire <sup>1</sup>	
- Pour le compartiment Obligations HR Multi-Fonds (CHF) (en liquidation)	<b>0.122%</b>
- Pour le compartiment Global Emerging Multi-Fonds (CHF)	<b>0.117%</b>
Commission de gestion de la direction du fonds	
- Pour le compartiment Obligations HR Multi-Fonds (CHF) (en liquidation)	<b>1.175%</b>
- Pour le compartiment Global Emerging Multi-Fonds (CHF)	
Jusqu'au 31.12.2023	<b>1.675%</b>
Depuis le 01.01.2024	<b>1.40%</b>

En supplément, les autres rémunérations et frais accessoires énumérés dans le § 19 du contrat de fonds peuvent être facturés aux compartiments.

<sup>1</sup> En raison de l'imputation de frais selon le volume des flux/opérations, les taux effectifs fluctuent d'une année à l'autre. Au 30.06.2023 le taux effectif de la commission de la banque dépositaire était de 0.119% pour le compartiment Obligations HR Multi-Fonds (CHF) et de 0.127% pour le compartiment Global Emerging.

### **«Soft commissions»**

La direction du fonds n'a pas conclu de conventions de partage de frais ni de conventions concernant des «soft commissions».

## **Principes d'évaluation et de calcul de la valeur nette d'inventaire**

1. La valeur nette d'inventaire de chaque compartiment est déterminée à la valeur vénale à la fin de l'exercice annuel et chaque jour où des parts sont émises ou rachetées, dans l'unité de compte du compartiment correspondant. Les jours où les bourses ou marchés des pays principaux de placement d'un compartiment sont fermés (par exemple : jours bancaires et boursiers fériés), il n'est pas effectué de calcul de la valeur nette d'inventaire dudit compartiment.
2. Les placements négociés en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public doivent être évalués selon les cours du marché principal. D'autres placements ou les placements pour lesquels aucun cours du jour n'est disponible doivent être évalués au prix qui pourrait être obtenu s'ils étaient vendus avec soin au moment de l'évaluation. Pour la détermination de la valeur vénale, la direction du fonds utilise dans ce cas des modèles et principes d'évaluation appropriés et reconnus dans la pratique.
3. Les placements collectifs de capitaux ouverts sont évalués à leur prix de rachat ou à la valeur nette d'inventaire. S'ils sont négociés régulièrement à une bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public, la direction de fonds peut les évaluer selon le ch. 2.
4. La valeur des instruments du marché monétaire qui ne sont pas négociés en bourse ou sur un marché réglementé ouvert au public est déterminée de la manière suivante :  
Le prix d'évaluation des placements est adapté successivement au prix de rachat, en partant du prix net d'acquisition, avec maintien constant du rendement de placement calculé en résultant. En cas de changements notables des conditions du marché, la base d'évaluation des différents placements est adaptée au nouveau rendement du marché. En l'absence de prix actuel du marché, on se réfère en règle générale à l'évaluation d'instruments du marché monétaire présentant des caractéristiques identiques (qualité et siège de l'émetteur, monnaie d'émission, durée).
5. Pour le compartiment Global Bonds ESG les avoirs en banque sont évalués à hauteur du montant de la créance, majoré des intérêts courus. En cas de changements notables des conditions du marché ou de la solvabilité, la base d'évaluation des avoirs en banque à terme est adaptée aux nouvelles circonstances.
6. La valeur nette d'inventaire d'une part d'un compartiment résulte de la valeur vénale de la fortune du compartiment, réduite d'éventuels engagements du compartiment, divisée par le nombre de parts en circulation. Le résultat est arrondi à CHF 0.01.



## **Indications sur les affaires d'une importance économique ou juridique particulière**

### **Dissolution**

Nyon, le 27 mars 2024, CACEIS (Switzerland) SA, Nyon, en tant que direction de fonds de BONHÔTE SELECTION (ci-après le « Fonds »), et CACEIS Bank, Montrouge, Succursale de Nyon / Suisse, en tant que banque dépositaire, informent les investisseurs de leur décision de dénoncer le contrat de placement du Fonds concernant le compartiment Obligations HR Multi-Fonds (CHF), ceci conformément aux articles 96 al. 1 let.a LPCC, 116 al. 1 let.a OPCC et paragraphe 25 al. 2 et 4 du contrat de fonds.

Cette décision est motivée par le faible montant de la fortune du placement qui ne permet plus une gestion efficace du compartiment et sa viabilité économique. Par ailleurs, aucune nouvelle entrée de fonds n'est anticipée pour le compartiment.

A compter de ce jour, il ne peut plus être émis ou racheté de parts du compartiment (art. 97 al. 1 LPCC). La liquidation sera entreprise sans délai et les investisseurs auront droit à une part proportionnelle du produit de liquidation.

Le remboursement final des parts ne pourra intervenir qu'avec l'accord de l'Autorité de surveillance (art. 116 al. 3 OPCC). La direction de Fonds et la banque dépositaire informeront les investisseurs au terme de la liquidation du compartiment du montant correspondant au produit final de liquidation, par un avis édité dans l'organe de publication du Fonds.

\*\*\*

Nyon, le 16 avril 2024, CACEIS (Switzerland) SA, en tant que direction du fonds contractuel de droit suisse de la catégorie « Autres fonds en placements traditionnels » Bonhôte Selection et CACEIS Bank, Montrouge, succursale de Nyon / Suisse, en tant que banque dépositaire du fonds, informent les investisseurs des modifications suivantes apportées au prospectus avec contrat de fonds intégré :

- **Modification du contrat de fonds**

### **§ 20 Reddition des comptes**

Pour le nouveau compartiment **Bonhôte Selection – Global Bonds ESG**, le premier exercice comptable sera clôturé en date du 30 juin 2025. Le contrat de fonds a été modifié en conséquence.

- **Informations d'ordre général :**

Les investisseurs sont informés que lors de l'approbation des modifications du contrat de fonds, la FINMA examine la modification ci-dessus au sens de l'art. 35a al. 1 let. a-g OPCC et constate leur conformité à la loi.

**Compte de fortune**

	<b>30.06.24</b>	<b>30.06.23</b>
<b>(Valeur vénale)</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
Valeurs mobilières		
Parts d'autres placements collectifs	181'800.22	17'182'182.12
Instruments financiers dérivés	0.00	3'807.12
Avoirs en banque		
à vue	4'867'478.46	470'996.59
Autres actifs	7'574.17	405'421.38
<b>Fortune totale du fonds à la fin de la période comptable</b>	<b>5'056'852.85</b>	<b>18'062'407.21</b>
Autres engagements	-103'726.71	-415'628.34
<b>Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable</b>	<b>4'953'126.14</b>	<b>17'646'778.87</b>

**Variation de la fortune nette**

	<b>01.07.23</b>	<b>01.07.22</b>
	<b>30.06.24</b>	<b>30.06.23</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
Fortune nette du fonds au début de la période comptable	17'646'778.87	19'140'479.30
Paiement partiel de liquidation	-12'987'760.32	0.00
Distribution	-776'705.94	-519'370.98
Solde des mouvements de parts	203'146.20	-1'369'002.60
Résultat total	867'667.33	394'673.15
<b>Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable</b>	<b>4'953'126.14</b>	<b>17'646'778.87</b>

**Evolution du nombre de parts**

	<b>01.07.23</b>	<b>01.07.22</b>
	<b>30.06.24</b>	<b>30.06.23</b>
Situation en début de période comptable	214'913	231'964
Parts émises	15'588	8'081
Parts rachetées	13'169	25'132
<b>Situation à la fin de la période comptable</b>	<b>217'332</b>	<b>214'913</b>
<b>Valeur nette d'inventaire par part à la fin de la période comptable</b>	<b>CHF 22.79</b>	<b>82.11</b>

<b>Compte de résultats</b>	01.07.23	01.07.22
	30.06.24	30.06.23
	CHF	CHF
<b>Revenus</b>		
Revenus des valeurs mobilières		
Parts d'autres placements collectifs	110'454.71	774'857.73
Revenus des avoirs		
à vue	18'854.23	8'720.70
Participation des souscripteurs aux revenus courus	-2'917.14	-1'423.14
<b>Total des revenus</b>	<b>126'391.80</b>	<b>782'155.29</b>
<b>Charges</b>		
Rémunérations réglementaires versées :		
à la direction	-125'363.15	-50'630.42
à la banque dépositaire	-15'652.41	-21'873.67
au gestionnaire	-115'024.73	-165'699.42
Frais de révision	-10'810.00	-11'847.00
Intérêts négatifs	0.00	-2'392.80
Intérêts passifs	-2'464.49	-1'410.47
Autres charges	-16'638.72	-19'236.19
Transfert partiel de charges sur gains de capital réalisés	30'249.79	0.00
Participation des porteurs de parts sortants aux revenus courus	2'522.86	3'975.23
<b>Total des charges</b>	<b>-253'180.85</b>	<b>-269'114.74</b>
Ajustement Fiscal <sup>1</sup>	237'243.76	261'817.18
<b>Résultat net</b>	<b>110'454.71</b>	<b>774'855.04</b>
Gains/pertes du capital réalisés(-es)	-319'432.94	-10'002.08
Transfert partiel de charges sur gains de capital réalisés	-30'249.79	0.00
<b>Résultat réalisé</b>	<b>-239'228.02</b>	<b>764'855.65</b>
Variations des gains/pertes du capital non-réalisés(-es)	1'106'895.35	-370'182.50
<b>Résultat total</b>	<b>867'667.33</b>	<b>394'673.15</b>
<b>Utilisation du résultat</b>		
	01.07.23	01.07.22
	30.06.24	30.06.23
	CHF	CHF
<b>Résultat net</b>	<b>110'454.71</b>	<b>774'857.73</b>
Report de l'exercice précédent	531.10	1'509.30
<b>Résultat disponible pour être réparti</b>	<b>110'985.81</b>	<b>776'367.03</b>
Distribution	-110'839.32	-775'835.93
<b>Report à nouveau</b>	<b>146.49</b>	<b>531.10</b>
<b>TER en % :</b>	1.68	2.15 <sup>2</sup>

<sup>1</sup> Selon la circulaire N°24 de l'Administration fédérale des contributions AFC ch. 2.8 un ajustement fiscal a été effectué afin de présenter un résultat net correspondant au montant des revenus imposables des fonds cibles. Cet ajustement fiscal est porté en diminution des gains/pertes du capital réalisés(-es).

<sup>2</sup> TER synthétique

**Paiement aux porteurs de parts****Bonhôte Selection - Obligation HR Multi-Fonds (CHF)**

<u>Paiement partiel <sup>1</sup></u>	<u>Par part</u>	<u>Total</u>
Remboursement partiel du capital	CHF 59.76	CHF 12'987'760.32

<sup>1</sup> Paiement partiel effectué le 09.04.2024

## Inventaire de la fortune

Désignation	Total au 30.06.23	Achats	Ventes	Total au 30.06.24	Cours	Valeur vénale CHF	en %
<b>Parts d'autres placements collectifs</b>							
COLCHIS P2P INC RED SHS-A- S2012.09	150	0	41	109	1'851.93	181'508.21	3.59
COLCHIS P2P INC SP MERITI 1-18	0	0	0	0	3'783.15	292.01	0.01
<i>Îles Caïmans</i>						181'800.22	3.60
VANGUARD EM MKTS BD FUND INVESTOR HDG AC	17'900	10'970	28'870	0	0.00	0.00	0.00
<i>Irlande</i>						0.00	0.00
PICTET -US HY -I DY USD - CAP	28'100	0	28'100	0	0.00	0.00	0.00
UBAM - EM RESPONSIBLE CORP BD ID USD	16'000	0	16'000	0	0.00	0.00	0.00
UBAM GLOBAL HIGH YIELD SOLUTION -I- CAP	11'200	0	11'200	0	0.00	0.00	0.00
<i>Luxembourg</i>						0.00	0.00
Dollar Us						181'800.22	3.60
CORUM BUTLER CRE OP B POOLED EUR CAP	17'000	0	17'000	0	0.00	0.00	0.00
<i>Irlande</i>						0.00	0.00
ALCENTRA EUROPEAN LOAN -II-G- CAP	1'100	0	1'100	0	0.00	0.00	0.00
CAP 4 I CREDIT OPPORTUNITIES -B- CAP	5'000	0	5'000	0	0.00	0.00	0.00
PETERCAM L BD HY E	21'400	0	21'400	0	0.00	0.00	0.00
<i>Luxembourg</i>						0.00	0.00
Euro						0.00	0.00
<b>Valeurs mobilières négociées sur un autre marché réglementé ouvert au public</b>						<b>181'800.22</b>	<b>3.60</b>
T ROWE PR EU HY BD Q CAP	260'300	0	260'300	0	0.00	0.00	0.00
<i>Luxembourg</i>						0.00	0.00
Euro						0.00	0.00
<b>Valeurs mobilières non cotées en bourse, évaluées selon des paramètres observables sur le marché</b>						<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Parts d'autres placements collectifs</b>						<b>181'800.22</b>	<b>3.60</b>

**Inventaire de la fortune**

	Echéance	Achats	Devise	Ventes	Devise	Valeur vénale CHF	en %
<b>Instruments Financiers Dérivés</b>							
<b>Contrat de change à terme <sup>1</sup></b>							
	07.06.24	4'800'000.00	EUR	4'703'520.00	CHF	0.00	0.00
	07.06.24	4'590'624.00	CHF	4'800'000.00	EUR	0.00	0.00
	07.06.24	5'692'050.00	CHF	6'500'000.00	USD	0.00	0.00
	07.06.24	6'500'000.00	USD	5'853'575.00	CHF	0.00	0.00
	08.03.24	3'019'275.00	CHF	3'500'000.00	USD	0.00	0.00
	08.03.24	5'539'000.00	CHF	5'800'000.00	EUR	0.00	0.00
	19.01.24	3'218'630.00	CHF	3'700'000.00	USD	0.00	0.00
	01.12.23	5'721'900.00	CHF	6'000'000.00	EUR	0.00	0.00
	01.12.23	3'099'281.50	CHF	3'500'000.00	USD	0.00	0.00
	15.09.23	4'849'050.00	CHF	5'000'000.00	EUR	0.00	0.00
	15.09.23	4'454'700.00	CHF	5'000'000.00	USD	0.00	0.00
						<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Instruments Financiers Dérivés</b>							
						<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

<sup>1</sup> Cocontractant des opérations OTC: CACEIS Bank, Lux. Branch

Désignation	Valeur vénale CHF	en %
<b>Avoirs en banque</b>		
à vue	4'867'478.46	96.26
<b>Avoirs en banque</b>	<b>4'867'478.46</b>	<b>96.26</b>

**Cours de change**

1 EUR	=	CHF	0.96305
1 GBP	=	CHF	1.13587
1 USD	=	CHF	0.89858

**Informations des années précédentes**

Date		Valeur nette d'inventaire par part	Nombre de parts en circulation	Fortune nette du fonds	Distribution du revenu net par part
30.06.22	CHF	82.51	231'964	19'140'479.30	2.33
30.06.23	CHF	82.11	214'913	17'646'778.87	3.61
30.06.24	CHF	22.79	217'332	4'953'126.14	0.51



**Compte de fortune**

	<b>30.06.24</b>	<b>30.06.23</b>
<b>(Valeur vénale)</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
Valeurs mobilières		
Parts d'autres placements collectifs	9'647'021.92	10'948'593.37
Avoirs en banque		
à vue	797'776.88	93'790.52
Autres actifs	1'139.88	571.57
<b>Fortune totale du fonds à la fin de la période comptable</b>	<b>10'445'938.68</b>	<b>11'042'955.46</b>
Autres engagements	-50'065.25	-67'431.78
<b>Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable</b>	<b>10'395'873.43</b>	<b>10'975'523.68</b>

**Variation de la fortune nette**

	<b>01.07.23</b>	<b>01.07.22</b>
	<b>30.06.24</b>	<b>30.06.23</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
Fortune nette du fonds au début de la période comptable	10'975'523.68	13'423'268.76
Distribution	-209'679.25	-228'335.86
Solde des mouvements de parts	-798'459.77	-544'403.35
Résultat total	428'488.77	-1'675'005.87
<b>Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable</b>	<b>10'395'873.43</b>	<b>10'975'523.68</b>

**Evolution du nombre de parts**

	<b>01.07.23</b>	<b>01.07.22</b>
	<b>30.06.24</b>	<b>30.06.23</b>
Situation en début de période comptable	102'544	107'684
Parts émises	4'600	6'910
Parts rachetées	12'713	12'050
<b>Situation à la fin de la période comptable</b>	<b>94'431</b>	<b>102'544</b>
<b>Valeur nette d'inventaire par part à la fin de la période comptable</b>	<b>CHF 110.09</b>	<b>107.03</b>

<b>Compte de résultats</b>	01.07.23	01.07.22
	30.06.24	30.06.23
	CHF	CHF
<b>Revenus</b>		
Revenus des valeurs mobilières		
Parts d'autres placements collectifs	109'043.45	214'614.65
Revenus des avoirs		
à vue	3'667.67	1'908.20
Autres revenus	17'113.06	28'096.56
Participation des souscripteurs aux revenus courus	-2'874.12	-7'025.63
<b>Total des revenus</b>	<b>126'950.06</b>	<b>237'593.78</b>
<b>Charges</b>		
Rémunérations réglementaires versées :		
à la direction	-19'106.08	-32'644.91
à la banque dépositaire	-11'716.33	-15'034.42
au gestionnaire	-135'932.44	-166'192.14
Frais de révision	-11'891.00	-11'847.00
Intérêts négatifs	0.00	-168.98
Intérêts passifs	-589.49	-607.89
Autres charges	-22'691.95	-20'466.13
Transfert partiel de charges sur gains de capital réalisés	50'915.53	67'992.32
Participation des porteurs de parts sortants aux revenus courus	9'019.56	10'138.11
<b>Total des charges</b>	<b>-141'992.20</b>	<b>-168'831.04</b>
Ajustement Fiscal <sup>1</sup>	124'085.59	145'851.91
<b>Résultat net</b>	<b>109'043.45</b>	<b>214'614.65</b>
Gains/pertes du capital réalisés(-es)	840'406.90	228'143.45
Transfert partiel de charges sur gains de capital réalisés	-50'915.53	-67'992.32
<b>Résultat réalisé</b>	<b>898'534.82</b>	<b>374'765.78</b>
Variations des gains/pertes du capital non-réalisés(-es)	-470'046.05	-2'049'771.65
<b>Résultat total</b>	<b>428'488.77</b>	<b>-1'675'005.87</b>
<b>Utilisation du résultat</b>		
	01.07.23	01.07.22
	30.06.24	30.06.23
	CHF	CHF
<b>Résultat net</b>	<b>109'043.45</b>	<b>214'614.65</b>
Report de l'exercice précédent	922.29	624.60
<b>Résultat disponible pour être réparti</b>	<b>109'965.74</b>	<b>215'239.25</b>
Distribution	109'539.96	-214'316.96
<b>Report à nouveau</b>	<b>425.78</b>	<b>922.29</b>
<b>TER synthétique en % :</b>	2.72	2.98

<sup>1</sup> Selon la circulaire N°24 de l'Administration fédérale des contributions AFC ch. 2.8 un ajustement fiscal a été effectué afin de présenter un résultat net correspondant au montant des revenus imposables des fonds cibles. Cet ajustement fiscal est porté en diminution des gains/pertes du capital réalisés(-es).

## Inventaire de la fortune

Désignation	Total au 30.06.23	Achats	Ventes	Total au 30.06.24	Cours	Valeur vénale CHF	en %
<b>Parts d'autres placements collectifs</b>							
ISHARES MSCI BRASIL CAPPED INDEX FUND	22'740	7'700	14'000	16'440	27.33	403'735.36	3.86
<i>États-Unis</i>						403'735.36	3.86
FRANKLIN FTSE KOREA UCITS ETF	26'500	9'000	0	35'500	34.93	1'114'328.82	10.67
ISHARES III-ISHARES MSCI SAUDI ARABIA	0	46'000	0	46'000	6.20	256'356.86	2.45
ISHARES IV PLC ISHARES MSCI CHINA UCITS	247'000	75'000	0	322'000	4.14	1'196'775.65	11.46
ISHARES MSCI TAIWAN (GBP	0	15'700	0	15'700	93.11	1'313'564.26	12.57
NEUBERGER B. INV PLC CHINA EQ - INS- CAP	38'505	0	27'536	10'969	23.07	227'386.93	2.18
<i>Irlande</i>						4'108'412.52	39.33
Dollar Us						4'512'147.88	43.19
<b>Valeurs mobilières négociées en bourse</b>						<b>4'512'147.88</b>	<b>43.19</b>
GREEN COURT CHINA C-D USD RES	4'079	0	3'247	832	284.01	212'307.49	2.03
<i>Hong-Kong</i>						212'307.49	2.03
FSSA INDIAN SUBCONTINENT FD III ACC USD	10'925	0	0	10'925	48.78	478'852.36	4.58
INDIA ASHOKA INDIA OPPORT D USD ACC	2'833	0	0	2'833	263.74	671'298.50	6.43
UTI INDIA DYNAMIC EQ FD INSTIT CLASS	24'695	0	0	24'695	23.94	531'225.16	5.09
<i>Irlande</i>						1'681'376.02	16.10
BGF ASIAN GROWTH LEADERS -I2- CAP	22'290	0	22'290	0	0.00	0.00	0.00
BGF CHINA-I2-CAP	27'721	0	0	27'721	17.76	442'391.77	4.24
JAVELIN SELECT SICAV CHINA -B USD- CAP	3'536	0	3'536	0	0.00	0.00	0.00
JPMF AS GR -JPM C (ACC) USD- CAP	6'336	0	0	6'336	174.30	992'389.65	9.50
JPMF JF GREATER CHINA FD JPM C USD CAP	0	12'709	0	12'709	48.64	555'470.90	5.32
MSIF AS OPP -Z- CAPITALISATION	15'492	0	7'802	7'690	50.16	346'626.99	3.32
SISF TAIWAN EQ -C- CAPITALISATION	48'751	0	38'646	10'105	45.48	412'987.62	3.95
UBS LUX EQUIT ALL CHINA USD I A1 ACC USD	6'050	0	0	6'050	90.38	491'323.60	4.70
<i>Luxembourg</i>						3'241'190.53	31.03
Dollar Us						5'134'874.04	49.16
<b>Valeurs mobilières négociées sur un autre marché réglementé ouvert au public</b>						<b>5'134'874.04</b>	<b>49.16</b>
RUSSIAN PROSPERITY FUND -A- DIS	2'426	0	652	1'774	0.00	0.00	0.00
<i>Îles Caïmans</i>						0.00	0.00
KALTCHUGA FUND SICAV - RUSSIA EQ -A- CAP	26	0	0	26	0.00	0.00	0.00

**Inventaire de la fortune**

Désignation	Total au 30.06.23	Achats	Ventes	Total au 30.06.24	Cours	Valeur vénale CHF	en %
PCM RUSSIAN PROSPERITY -A- CAP	4'266	0	939	3'327	0.00	0.00	0.00
<i>Luxembourg</i>						0.00	0.00
SUST CAPIT AFRIC CL A S JAN17	429'896	0	429'896	0	0.00	0.00	0.00
<i>Maurice</i>						0.00	0.00
Dollar Us						0.00	0.00
<b>Valeurs mobilières non cotées en bourse, évaluées selon des paramètres observables sur le marché</b>						<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Parts d'autres placements collectifs</b>						<b>9'647'021.92</b>	<b>92.35</b>

Désignation	Valeur vénale CHF	en %
<b>Avoirs en banque</b>		
à vue	797'776.88	7.64
<b>Avoirs en banque</b>	<b>797'776.88</b>	<b>7.64</b>

**Cours de change**

1 EUR	=	CHF	0.96305
1 USD	=	CHF	0.89858

**Informations des années précédentes**

Date		Valeur nette d'inventaire par part	Nombre de parts en circulation	Fortune nette du fonds	Distribution du revenu net par part
30.06.22	CHF	124.65	107'684	13'423'268.76	2.14
30.06.23	CHF	107.03	102'544	10'975'523.68	2.09
30.06.24	CHF	110.09	94'431	10'395'873.43	1.16

## **RAPPORT ABRÉGÉ DE LA SOCIÉTÉ D'AUDIT SELON LA LOI SUR LES PLACEMENTS COLLECTIFS**

### **À l'attention du Conseil d'administration de la direction de fonds sur les comptes annuels de Bonhôte Selection**

#### **Rapport sur l'audit des comptes annuels**

##### **Opinion d'audit**

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels des compartiments ci-dessous du fonds de placement Bonhôte Selection:

- Bonhôte Selection – Obligations HR Multi-Fonds (CHF) (en liquidation)
- Bonhôte Selection – Global Emerging Multi-Fonds (CHF)

Comprenant le compte de fortune au 30 juin 2024, le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date, les indications relatives à l'utilisation du résultat et à la présentation des coûts ainsi que les informations supplémentaires selon l'art. 89, al. 1, let. b-h de la loi suisse sur les placements collectifs (LPCC). Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat de fonds et au prospectus.

##### **Fondement de l'opinion d'audit**

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de la société d'audit selon la loi sur les placements collectifs relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants du fonds de placement ainsi que de la direction de fonds, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

##### **Autres informations**

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration de la direction de fonds. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport annuel, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

### **Responsabilités du Conseil d'administration de la direction de fonds relatives aux comptes annuels**

Le Conseil d'administration de la direction de fonds est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément à la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat de fonds et au prospectus. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

### **Responsabilités de la société d'audit selon la loi sur les placements collectifs relatives à l'audit des comptes annuels**

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds de placement.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.



Nous communiquons au Conseil d'administration de la direction de fonds, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

KPMG SA

Santiago Ramos  
Expert-réviseur agréé  
Auditeur responsable

Felipe Vranken

Genève, le 30 octobre 2024

Annexe :

Comptes annuels comprenant le compte de fortune au 30 juin 2024, le compte de résultat pour l'exercice arrêté à cette date, des indications relatives à l'utilisation du résultat et à la présentation des coûts, ainsi que les informations supplémentaires selon l'art. 89, al. 1, let. b-h de la loi suisse sur les placements collectifs (LPCC)